Règles de fonctionnement de cartes-cadeaux H-D™ Canada

Ce document contient certaines règles de fonctionnement du programme de cartes-cadeaux pour H-D[™] Canada.

- 1. Moyens de paiement L'acceptation d'une carte de crédit, carte de débit, ou d'un chèque pour acheter une carte-cadeau entraîne le risque que l'utilisation du paiement ne soit pas autorisée. Le Concessionnaire doit prendre les mesures commerciales nécessaires pour s'assurer que les pièces d'identité de ses acheteurs sont bien vérifiées. Le Concessionnaire sera tenu responsable des frais, de la rétro facturation et des pertes résultantes de l'acceptation de ces moyens de paiement.
- Honoraires Les Concessionnaires sont interdits d'imputer à l'acheteur tout type de frais liés à l'achat ou l'utilisation de la carte-cadeau ou de déduire des montants de la valeur d'une cartecadeau vendue.
- 3. Valeur maximale La valeur maximale d'une seule carte est de 500,00 \$.
- 4. **Coupures cartes-cadeaux H-D[™] Canada** Les cartes-cadeaux H-D Canada peuvent être vendues en coupures de 5,00 \$ à 500,00 \$.
- 5. Transactions de carte à grande valeur réglées en espèces Le montant maximal pour tout achat réglé en espèces est de 1.000 \$ pour les particuliers et de 3.000 \$ pour les entreprises, quel que soit le nombre de cartes-cadeaux H-D Canada achetées. Tout achat d'un montant supérieur à ces sommes (1.000 \$ pour les particuliers/3.000 \$ pour les entreprises) doit être réglé par carte de crédit, carte de débit, ou pour les commandes d'entreprise par chèque tiré sur une institution financière.
- 6. Transactions de carte à grande valeur supérieures à 3.000 \$ Pour tout achat d'un montant supérieur à 3.000 \$, le Concessionaire doit enregistrer le nom et l'adresse de l'acheteur et vérifier sa carte d'identité. Le Concessionnaire doit également enregistrer le nom et l'adresse de l'acheteur dans CardSpot™.
- 7. **Transaction individuelle maximale -** Aucune transaction supérieure à 10 500 \$ ne sera autorisée sans documentation supplémentaire.
- 8. **Transactions journalières maximale -** Les concessionnaires sont autorisés à vendre un maximum de 10 500 \$ en cartes-cadeaux par jour.
- 9. **Activité suspecte -**Le Concessionnaire doit aviser la ligne d'assistance aux concessionaires immédiatement au (844) 556-7463 pour toute activité suspecte ou inhabituelle concernant l'achat de cartes-cadeaux H-DTM Canada.
- 10. **Entente de titulaire de la carte -** Au moment de la vente, le Concessionnaire est tenu de fournir à l'Acheteur un contrat de carte-cadeau pour chaque carte-cadeau H-D™ Canada vendue.
- 11. **Documentations écrites à distribuer aux acheteurs -**Toutes les documentations écrites à distribuer aux acheteurs ayant trait à la vente d'une carte-cadeau H-D™ Canada doivent être approuvées par écrit par StoreFinancial et ceci avant leur distribution.
- 12. **Représentation précise** -Le Concessionnaire représentera fidèlement la carte-cadeau H-D™ Canada sur la base des lignes directrices fournies.
- 13. **Promotions de Concessionnaires** Les concessionaires qui souhaitent réaliser des promotions en utilisant la carte-cadeau H-DTM Canada sont tenus à contacter la ligne d'assistance aux concessionnaires à l'avance pour comprendre les procédures et les exigences supplémentaires.

L'objectif des Règles de fonctionnement décrites ci-dessus est d'expliquer les procédures quotidiennes du programme que vos employés de la concession doivent comprendre et respecter. L'équipe de cartecadeau H-DTM Canada sera heureux de discuter des besoins particuliers que vous pourriez avoir concernant l'utilisation de la carte-cadeau H-DTM Canada, donc s'il vous plaît n'hésitez pas à contacter la ligne d'assistance aux concessionnaires au (844) 556-7463.